

avec le bâton pastoral deux croix sur cette porte, une à la partie supérieure, et l'autre à la partie inférieure ; puis il dit une belle prière, demandant à Dieu que la croix invincible de Jésus-Christ dont est marquée cette porte soit toujours comme une barrière infranchissable au démon ; que les mauvais esprits et tous les maux qui les accompagnent s'éloignent à jamais de ce lieu ; mais au contraire que tous ceux qui visiteront cette église y trouvent la paix avec l'abondance de tous les dons célestes.

L'Évêque retourne ensuite auprès de l'autel dont il commence la consécration par les aspersions avec l'eau qu'il vient de bénir.

Pendant que le Chœur chante l'Antienne *Introibo ad altare Dei, etc.* et le Psaume 42, *Judica me Deus, etc.* l'Évêque prend de l'eau bénite et en forme cinq croix sur la table de l'autel, une au milieu, les autres aux quatre angles, en disant pour chacune :

Que cet autel soit sanctifié en l'honneur de Dieu tout puissant, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les bienheureux, sous le vocable et en la mémoire de la Sainte Croix, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Ensuite, après une oraison dite devant l'autel, l'Évêque entonne l'Antienne *Asperges me, Domine*, que le Chœur continue, chantant à la suite les trois premiers versets du Psaume *Miserere* ; et pendant ce temps l'Évêque fait le tour de l'autel en l'aspergeant dans toutes ses parties.

Ce qui se fait sept fois de suite, l'Évêque reprenant à chaque fois l'intonation de l'Antienne *Asperges me*,